



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Disposition d'exécution 2.09/SNTS

Championnat cantonal de groupes à la carabine 50m. de la SNTS, saison 2012 Catégorie Juniors

1. Lieu et date

Le championnat cantonal de groupes juniors à la carabine 50m, aura lieu à Couvet, le mercredi 13 juin 2012.

2. Participation

Ce concours de groupes est ouvert à tous les juniors licenciés ou participants à un cours de relève dans leur société.

Chaque société peut inscrire un nombre illimité de groupes de 3 tireurs.

Les tireurs en surnombre seront inscrits comme tireurs individuels.

3. Délai d'inscription

Les feuilles d'inscription seront renvoyées par e-mail ou par courrier au responsable cantonal jusqu'au **mercredi 6 juin 2012**

4. Finance d'inscription

La finance d'inscription est de frs 10.- par tireur et comprend la location des cibles, ainsi qu'un sandwich et à une boisson pour chaque participant.

Le montant total de la finance d'inscription sera réglé sur place par le responsable de chaque section.

5. Heures de tir

Ouverture du stand à 17h00

Début des tirs à 17h30

6. Programme de tir

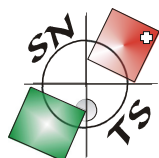
20 coups de concours par tireur

10 coups d'essai au maximum avant le début du concours.

Le chef du concours pour la division carabine de la SNTS

Michel Glauser, Ch. des Pins 4, 2037 Montmollin. Tél. 032/731.32.74 - portable 079/650.16.91

e-mail glauser.michel@bluewin.ch



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Disposition d'exécution 2.09/SNTS

7. Classement

Groupe : groupe de 3 tireurs, toutes catégories confondues.

Un challenge est mis en compétition et sera attribué chaque année au 1er groupes

Individuel :	Catégorie 1	U16/U20	1992-1997	couché bras francs
	Catégorie 2	U12/U14	1998-2002	couché bras francs
	Catégorie 3	U12/U14	1998-2002	couché appuyé

des appuis seront mis à disposition par l'organisation

Une médaille sera remise au premier de chaque catégorie

9. Proclamation des résultats

Proclamation des résultats à la fin des tirs, vers 19h00

Pour tous les cas non prévus dans ces dispositions d'exécution, le règlement du Championnat cantonal de groupes à la carabine 50 m. de la SNTS, catégorie junior, est applicable.

Ces dispositions d'exécution remplacent tous les documents antérieurs.

Montmollin, le 7 mai 2012

Le chef du concours pour la
division carabine de la SNTS
Michel Glauser